

L'édito du Maire

Que du vent ?

Après le tract reçu dans nos boîtes à lettre dernièrement, le sujet de mon édito s'impose. En acceptant d'étudier un projet d'implantation d'éoliennes, je savais que cela générerait des turbulences...

Ce projet est commun à Gennes et à Nancray. C'est avec la même volonté d'avancer pas à pas et le même désir de transparence que nos conseils municipaux se sont engagés dans cette étude.

Vous le savez maintenant, une étape qui pourrait mettre un terme à ce projet aura lieu début juin. Les services de l'État vont se prononcer en considérant les aspects écologiques, de sécurité et autres. Si cet avis permet de continuer, d'autres études obligatoires seront menées et cela vous sera présenté et expliqué lors de permanences et en réunion publique.

Pour atteindre l'objectif de réduction du nucléaire et des énergies fossiles dans la production d'électricité, il faut se poser quelques questions. Réduire sa consommation d'énergie est-il suffisant ? Aujourd'hui, quels moyens efficaces de production sont à notre disposition ? Une seule solution fera-t-elle l'affaire ou doit-on trouver une complémentarité entre différentes technologies ? Est-il souhaitable d'avoir des moyens de production éloignés des zones de consommation au vu des pertes d'énergie considérables pendant le transport ?

L'éolien me semble être une des réponses adaptées à notre territoire.

D'un point de vue économique, dans un contexte où notre Commune a besoin de recettes, il ne faut pas cacher l'intérêt du rapport annuel que représenterait l'implantation d'éoliennes sur notre territoire. Très clairement, cela permettrait de limiter le recours à l'augmentation de l'impôt foncier, ce dernier étant le seul levier dont nous disposons à l'heure actuelle.

.../...

Qui sème le vent...

Je comprends parfaitement que des oppositions se manifestent et c'est normal. J'ai eu moi-même des interrogations sur ces installations. J'ai rapidement compris que chaque projet doit être regardé à sa mesure : on ne parle pas de la même manière de l'installation de 3 ou de 30 éoliennes.

Ne pas être d'accord, oui, mais cela doit se faire dans le respect des autres. Je ne commenterai pas un certain nombre d'inepties lues dans le document récemment distribué. Si le projet doit continuer, des réponses claires pourront être apportées dans les phases d'informations et d'échanges prévues. Par contre, je m'élève contre l'image qui est donnée des élus : « un projet monté à l'insu des habitants » ; « élus peu scrupuleux du saccage environnemental de leur commune ». Ces passages sont insultants et ne correspondent pas à la réalité de notre démarche. Je vous l'assure, nous vous informerons et, pour cela, il n'est pas nécessaire de payer un bulletin d'adhésion...

Il est des endroits où les habitants découvrent un projet voté, c'est exactement ce dont nous ne voulons pas. Le vote, s'il a lieu, se fera à l'issue des phases de consultation/concertation. Pas d'intérêt individuel, seul l'intérêt général est au cœur de nos préoccupations.

Au plaisir de vous rencontrer.

Le Maire, Vincent FIETIER

Les échos du conseil municipal

Conseil du jeudi 20 mai 2021

Présent-e-s : Mmes et MM. David BOURDIER - Philippe BRECHENMACHER - Sylvie CATTET - Vincent FIETIER - Annette GIRARDCLOS - Aline GUY-CHAUVILLE - Stéphane HAEHNEL - Patrick JEHL - Barbara KURTZMANN - Nathalie LANTENOIS - Guy RENOUD - Frédéric SALVI - Stéphane SAUCE - Bettina TROUDE - Esther VOUILLOT
Secrétaire de séance : Mme Barbara KURTZMANN

M. Pierre CONTOZ, Président du Syndicat mixte du Musée des Maisons Comtoises, Mme Virginie DUÈDE-FERNANDEZ, Directrice du Musée, Mme Florence COUTIER, Conservatrice, deux représentants des Cabinets d'Architecte, et trois représentants de l'aménagement paysager sont venus présenter aux élus le projet de réaménagement et de rénovation du Musée des Maisons Comtoises.

[Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2021 :](#)

Unanimité

[Demandes d'autorisations d'urbanisme :](#)

Ont été déposées :

- Huit demandes de permis de construire
- Quatorze demandes de déclarations préalables

[Convention d'objectifs et de moyens avec les Francas du Doubs :](#)

Il convient d'établir une nouvelle convention valable trois ans. La précédente étant arrivée à échéance le 31 décembre 2019 et prolongée par un avenant jusqu'au 31 décembre 2020.

Unanimité

[Ressources humaines – Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel \(R.I.F.S.E.E.P., composé de l'I.F.S.E. et du C.I.A.\) :](#)

Le régime indemnitaire actuel des agents communaux va être supprimé pour être remplacé par le RIFSEEP. Celui-ci se base sur les compétences et les missions, d'une part, et l'investissement professionnel d'autre part. L'enveloppe budgétaire sera la même.

Unanimité

[Service « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs \(CDG 25\) :](#)

Le CDG a créé un service de missions temporaires afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels. La convention arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le Maire propose de la renouveler. Les conditions sont identiques à la précédente sauf la reconduction de 3 ans qui sera tacite afin d'alléger la gestion administrative.

Unanimité

[Inscription d'itinéraires de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Doubs \(FDIPR\) :](#)

La commune s'engage à laisser les itinéraires « Sentier du Chêne Président » et « Tour des Landes » accessibles aux randonneurs et VTT.

Unanimité

Projet éolien : communication Gennes/Nancray

Présentation du projet

En début d'année, à l'occasion de la diffusion des vœux, vous avez été informés de la réflexion conjointe engagée par les Conseils municipaux de Nancray et de Gennes sur un projet d'implantation d'éoliennes dans nos forêts communales.

Il est question de **3 ou 4 éoliennes** qui seraient situées près de la zone des réservoirs du pipeline (sur le haut du Vernois à Gennes ; le bois de Faule à Nancray).

Au-delà de l'approche **écologique** et mutualisée entre nos deux communes voisines, l'avantage non négligeable serait **économique** en nous permettant de percevoir une recette annuelle substantielle, dont nos communes ont bien besoin.

Bien entendu, un tel projet implique une phase active de **concertation-consultation** avec les populations des deux villages. Comme annoncé dès janvier, après débat au sein des deux conseils municipaux réunis, cette concertation-consultation sera organisée lorsque les conditions sanitaires le permettront. Pouvoir se réunir est indispensable pour assurer de véritables conditions de **transparence**.

Le projet à l'étude

Avant d'aller plus loin, comme cela se fait classiquement pour ce genre de projet, nous avons demandé la tenue d'une **réunion de "pré-cadrage"** avec les services de l'Etat. En effet, il paraissait opportun de savoir si ce projet était potentiellement réalisable avant de lancer un véritable débat public. Cette réunion, qui sera présidée par le Secrétaire Général de la Préfecture, est programmée début juin.

Si les conclusions de la réunion du 1er juin sont négatives, il n'y aura pas de projet. Nous en informerons les habitants, et la concertation publique sera sans objet. Autant en emporte le vent....

La concertation à venir

Si les conclusions de la réunion de pré-cadrage du 1er juin sont positives, et si les règles sanitaires le permettent, la phase réelle de **concertation-consultation** pourra débuter :

- information détaillée sur le projet
- plusieurs permanences d'information
- une réunion publique
- les habitants auront aussi plusieurs autres occasions d'exprimer leur point de vue.

.../...

A l'issue de cette consultation, et en fonction des éléments recueillis, les conseils municipaux des deux communes décideront ou non d'engager le projet. Il n'y aura **aucun vote sur le projet avant les conclusions de la consultation publique.**

Dans l'attente, et même si le débat public n'est pas encore engagé, chacun peut formuler des questions et obtenir des informations sur demande adressée en mairie.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Les Maires de Gennevilliers et de Nancray



ELECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Dimanche **20 juin** et dimanche **27 juin** 2021.

Vote pour ces deux scrutins **le même jour** pour chacun des deux tours.

Bureau de vote à **l'Espace du Vaizot** (gel hydroalcoolique, masque, distanciation physique, stylo personnel pour signer les feuilles d'émargement).

PROCURATION :

Pour donner procuration, 3 possibilités :

- A la gendarmerie ou au commissariat de police
- Sur le site www.service-public.fr pour remplir un formulaire, puis à la gendarmerie ou au commissariat de police (plus rapide lorsque l'on est sur place).
- Sur le site www.maprocuration.gouv.fr, ensuite se rendre à la gendarmerie ou au commissariat de police pour valider votre identité (démarche plus sécurisée et plus rapide).

La Commune recrute un adjoint technique polyvalent

12 juillet -17 septembre. 35h/semaine.

Agent technique, en binôme avec un agent technique permanent, sous la direction de l'Adjoint aux Travaux.

Entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments ; logistique ; bricolage.

Pour plus d'informations ou pour postuler, adressez-vous à la mairie.

L'expression du groupe non majoritaire

Le conseil municipal du 20 mai a pu entendre en début de séance une présentation des projets d'investissement du Syndicat mixte du Musée pour améliorer l'accueil du public sur le site, favoriser l'accès au restaurant du lieu, et, d'une façon plus générale, attirer davantage de visiteurs, sachant qu'avant la pandémie, le nombre des visites était aux environs de 41 à 43 000 dans l'année, par exemple : 43 000 en 2015, 41 000 en 2018. Cette présentation a été faite par M. Pierre Contoz, Maire de Montfaucon et Président du Syndicat mixte, accompagné par la directrice, Mme Virginie Duède-Hernandez, et par la conservatrice, Mme Florence Coutier, et par des représentants des cabinets d'architectes et de l'aménagement paysager travaillant sur les avant-projets des réaménagements envisagés.

Cette venue au conseil municipal du président du Syndicat mixte du Musée montre la force des liens entre le Musée et la commune : depuis plus de 30 ans, le Musée contribue à la renommée de la commune et à son développement économique (« Ah ! vous habitez à Nancray, là où est le Musée !... » : qui n'a jamais entendu cette réflexion ?). Le Musée a été inauguré en 1988, il comptait alors 5 maisons, il y a bien une trentaine de bâtiments aujourd'hui, sur 15 ha.

Nous souhaitons que ces liens perdurent, bien sûr. De ce qui nous a été montré de ces avant-projets, le Musée restera partie prenante de la vie communale de Nancray, comme nous l'avons souhaité lors de la campagne électorale de 2020. Nous ne pouvons qu'en être satisfaits et encourager l'exécutif à continuer dans cette voie.



A vos raquettes ! Il est temps de retrouver le Roger Federer qui est en vous !

En effet, comme nous vous l'avions précisé dans la gazette précédente, les 3 terrains couverts ont été entièrement rénovés et sont aujourd'hui réouverts (uniquement aux mineurs jusqu'au 9 juin). Afin de vous permettre de profiter de ces installations, que ce soient les terrains couverts ou extérieurs, nous vous proposons une adhésion pour cet été.

Cette adhésion, pour la période du 1^{er} juin au 31 août, est au tarif de :

- 15 € par enfant (-18 ans)
- 30 € pour le 1^{er} adulte
- 15 € par adulte supplémentaire

Elle vous permettra d'accéder aux 2 courts extérieurs dès le 1^{er} juin et aux 3 courts intérieurs à partir du 9 juin à toute heure du jour et de la nuit (dans le respect du couvre-feu tout de même).

Pour tout renseignement ou mieux, votre adhésion, vous pouvez nous appeler dès maintenant au 07.81.94.21.45 ou nous envoyer un mail à l'adresse : club.tl-nancray@fft.fr .

A bientôt sur les courts,

Le Tennis Loisirs Nancray



LE BADMINTON
LOISIR et COMPETITION

**A partir du 10 juin 2021
de 18h00 à 21h00**
Reprise de l'activité pour
tous

A l'espace du Vaizot de NANCRAY

@BadmintonNancray
lesbadsdenancray@gmail.com

FFBad LBFCBad.fr ancv BADMINTON NANCRAY

Benjamin

Ne pas jeter sur la voie publique / Imprimé par nos soins